

## Procès-verbal de séance

### Ordre du jour

#### FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

1. **Comité directeur** - Séance du 15 avril 2025 – Approbation du procès-verbal de séance
2. **Commission d'appel d'offres** – Séance du 26 mai 2025 - Déclaration sans suite pour cause d'infructuosité par la CAO de la procédure de consultation engagée le 4 avril 2025 pour un marché de prestations de services

#### RESSOURCES

3. **FINANCES** - Fixation des tarifs
  1. Location de salles
  2. Saison culturelle 2025-2026
  3. Animation Jeunes

#### COMPÉTENCES

4. **PÉRISCOLAIRE** - **Adoption d'une nouvelle convention avec l'Association Jeunesse du Ried Brun** pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026 et attribution d'une subvention annuelle  
*Communes concernées :*  
*Bischwihr, Durrenentzen, Fortschwihr, Muntzenheim, Porte du Ried, Urschenheim et Wickerschwih*

#### INFORMATIONS ET POINTS DIVERS

- **Gymnase** – Retour sur la réunion du 26 juin avec les associations utilisatrices
- **COLMAR AGGLOMÉRATION** - Point d'information sur l'étude relative à la possibilité de création d'une société publique locale (SPL) compétente, à l'échelle de l'agglomération de Colmar, en matière de développement touristique et de gestion de salle de spectacles

Monsieur le Président ouvre la séance.

Il salue les membres présents ainsi que Madame Anne Catherine GASZTYCH, directrice générale par intérim ainsi que Monsieur Marc RUHLMANN qui a pris le relais à compter du 1<sup>er</sup> juin dernier.

Sont présents :

Syndicat mixte Pôle Ried Brun - Conseil syndical - Séance du 1er juillet 2025				Présent.es	Proc.	Total suffrages	origine procuration	
<b>Membres</b>	<b>20</b>							
Andolsheim	2	Elisabeth	BRAESCH	Déléguée - Adjointe Ecole, périscolaire, aide sociale...	1	1	2	P. HAMRAOUI
		Pauline	HAMRAOUI	Déléguée - Conseillère municipale	0		0	excusée
Bischwihr	2	Sabine	KIENTZ	Déléguée - Adjointe	1		1	
		Marie-Joseph	HELMLINGER	Délégué - Maire - Conseiller communautaire délégué	1		1	
Durrenzen	1	Paul	BASS	Délégué - Maire	0		0	excusé
Fortschwihr	2	Michel	CAUMETTE	Vice-Président - Premier adjoint au Maire	1		1	
		Anne	DAVID	Déléguée - Adjointe	1		1	
Grussenheim	1	Estelle	PELUZZI	Déléguée - Adjointe	1		1	
Horbourg-Whir	2	Daniel	BOEGLER	Vice-Président - Premier adjoint au Maire - Conseil. comm.	1		1	
		Arthur	URBAN	Délégué - Adjoint	0		0	excusé
Jebnheim	1	Joël	HENNY	Délégué - Maire - Délégué Colmar Agglomération	1		1	
Muntzenheim	2	Marc	BOUCHÉ	Président - Maire - Cons. comm. délégué	1		1	
		Christelle	LEHRY	Déléguée - Adjointe - Conseillère régionale	1		1	
Porte du Ried	3	Christian	DURR	Délégué - Maire - Cons. comm. délégué	1		1	
		Carine	BAUMANN	Déléguée - Maire déléguée de Holtzwihr	1	1	2	Michèle SCHILLINGER
		Michèle	SCHILLINGER	Déléguée - Adjointe Enfance, associations, culture	0	0	0	excusée
Urschenheim	1	Robert	KOHLER	Délégué - Maire	1		1	
Wickerswihr	2	Richard	LEY	Délégué - Maire - Cons. comm. délégué	1	1	2	L. DAUSSE-CONTRERAS
		Ilyubica	DAUSSE-CONTRERAS	Déléguée - Adjointe Affaires sociales, asso, culture, scolaire	0		0	excusée
CC Alsace Rhin Brisach	1	Sébastien	FRÉCHARD	Délégué - Maire de Baltzenheim - Conseiller communautaire	1		1	
<b>Membres statutaires</b>	<b>20</b>							
<b>Membres en exercice</b>	<b>20</b>				Présent.es	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>18</b>
<b>Quorum</b>	<b>10</b>	50 % des membres présents						
<b>Total suffrages</b>							<b>18</b>	

Les conditions de quorum étant remplies, le Conseil syndical peut valablement statuer.

#### Point 1

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Fonctionnement des instances Comité syndical - Séance du 15 avril 2025 – Approbation du procès-verbal de séance

Après délibération, le Comité directeur décide, à l'unanimité, d'adopter le projet de procès-verbal transmis en annexe.

#### Point 2

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Fonctionnement des instances Commission d'appel d'offres – Séance du 26 mai 2025 - Déclaration sans suite pour cause d'infructuosité de la procédure de consultation engagée pour un marché de prestations de services – Accueil périscolaire

Pour rappel et comme exposé lors de la séance du 15 avril dernier, un marché de prestation de service concernant la compétence Périscolaire a été publié sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin. Six candidats ont retiré un dossier de consultation.

A l'issue du délai de remise des offres fixé au 9 mai dernier, seule une candidature a été enregistrée et remplissait les conditions pour être examinée.

Réunie le 26 mai dernier, la Commission d'appel d'offres a unanimement déclaré ladite procédure sans suite pour infructuosité. En effet après analyse de la seule offre, ont subsisté beaucoup d'incertitudes et de questionnement nécessitant de redéfinir le besoin et les critères de sélection à mettre en œuvre. Cette décision a été notifiée au candidat par lettre recommandée datée du 27 mai dernier.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de délibérer.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil syndical

- approuve la décision de la commission d'appel d'offres de déclarer le marché infructueux ;
- décide de poursuivre la gestion de ce service sous la forme conventionnelle avec l'Association Jeunesse du Ried Brun afin de garantir la continuité de service.

Point 3

## RESSOURCES - FINANCES - Fixation des tarifs

Il est proposé au Comité directeur de reconduire, par principe, les dispositions tarifaires existantes, tout particulièrement celles concernant le gymnase.

En effet, ces derniers arrivant à terme le 31 août 2025, il convient de décider qu'ils sont maintenus aux mêmes montants et applicables pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026.

Il est également proposé au Comité directeur d'approuver la grille tarifaire des activités proposées par l'Animation Jeunesse.

Pour rappel, vous trouverez ci-après l'ensemble des tarifs pratiqués.

### 1. Tarifs de location de salle

#### 1.1. Espace Ried Brun

##### B .1 – Compétence Espace Ried Brun

##### B.1.1 – Tarifs de location de l'Espace Ried Brun pour la période du 01-01-2025 au 31-12-2025

*Délégués des communes ayant participé au vote : délégués de Bischwihr, Fortschwihl, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwihl,*

Le comité syndical, sur proposition de M. le Président et après en avoir délibéré,

**Décide**, à l'unanimité des délégués des communes votantes, de fixer les tarifs de location de l'Espace Ried Brun pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025, comme suit :

##### Salle de spectacle y compris hall modulaire

- Associations, collectivités territoriales et établissements scolaires des communes adhérentes à la compétence « Espace Ried Brun »

Jour de préparation : 294 €

1<sup>er</sup> jour de manifestation : 490 €

Jour de manifestation supplémentaire : 294 €

Jour de rangement : 294 €

- Associations, collectivités territoriales et établissements scolaires hors communes adhérentes à la compétence « Espace Ried Brun »

Jour de préparation : 516 €

1<sup>er</sup> jour de manifestation : 860 €

Jour de manifestation supplémentaire : 516 €

Jour de rangement : 516 €

- Entreprises, partis politiques et unions syndicales des communes adhérentes à la compétence « Espace Ried Brun »

Jour de préparation : 474 €

1<sup>er</sup> jour de manifestation : 790 €

Jour de manifestation supplémentaire : 474 €

Jour de rangement : 474 €

- Entreprises, partis politiques et unions syndicales hors communes adhérentes à la compétence « Espace Ried Brun »

Jour de préparation : 624 €

1<sup>er</sup> jour de manifestation : 1 040 €

Jour de manifestation supplémentaire : 624 €

Jour de rangement : 624 €

### Mise à disposition d'un agent de sécurité SSIAP1

Tarif sur la base de 4 heures de mise à disposition : forfait 160 €

Cette prestation de mise à disposition est automatiquement incluse dans le contrat de location des manifestations accueillant du public.

### Prestation complémentaire en option

- préparation et rangement des chaises
- mise en place de tables dans le hall
- nettoyage complet des lieux

Il pourra lui être proposé, à sa demande, une prestation de mise en place par les services du Syndicat pour un **montant forfaitaire de 300 €.**

### Hall modulaire exclusivement

Le Hall modulaire ne pourra être mis à disposition que pour des activités à caractère culturel et en dehors des périodes allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

Associations, collectivités territoriales et établissements scolaires, entreprises ou particuliers des communes adhérentes à la compétence « Espace Ried Brun »

- o 350 € par jour (210 € par jour supplémentaire)

Associations, collectivités territoriales et établissements scolaires, entreprises ou particuliers hors communes adhérentes à la compétence « Espace Ried Brun »

- 460 € par jour (276 € par jour supplémentaire)..

## 1.2. Gymnase

### A.6 – Fixation des tarifs de location du Gymnase du 01/09/2024 au 31/08/2025

*Délégués des communes ayant participé au vote : délégués de Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Grussenheim, Porte du Ried, Horbourg-Wihr, Jepsheim, Muntzenheim, Wickerswihr et la communauté de communes Alsace Rhin-Brisach*

M. le Président propose de fixer les tarifs de location du « site gymnase » pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025 comme suit :

TYPE DE MANIFESTATIONS	TARIF
	SEPTEMBRE 2024 à SEPTEMBRE 2025
Location du gymnase - associations des communes adhérentes	15 € / heure
Location du gymnase – associations extérieures aux communes adhérentes	20 € / heure
Terrain extérieur en journée	20 € / heure
Terrain extérieur avec éclairage	30 € / heure
Mise à disposition de la salle de réunion pour les associations	Gratuité
Tournoi organisé par les associations membres du syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr pour leur compte ou pour le compte de la Ligue d'Alsace (+ de 3 équipes)	75 €/journée
Tournoi organisé par une association extérieure suivant disponibilité et accord du Président du syndicat (demande exceptionnelle)	100 €/journée

Il rappelle que les installations sont prioritairement mises à disposition des associations des communes membres du Syndicat Pôle Ried Brun.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués des communes votantes,

**Accepte** les propositions de M. le Président telles que décrites ci-dessus et **vote** les tarifs correspondants.

## 2. Tarifs Prestations

### 2.1. Spectacles Saison culturelle, jeune public et Cinéma

Tarif plein : 14 €

Tarif réduit\* : 12 € (sauf exception)

Jeune public : 6 €

Abonnement : 80 € (huit spectacles)

SYNDICAT POLE RIED BRUN

Séance du 16 Juillet 2024

B.1 - Compétence Espace Ried-Brun

B.1.1 - Fixation des tarifs applicables aux manifestations organisées à l'Espace Ried-Brun à compter du 01/09/2024

Il est proposé de majorer le montant de l'abonnement à la saison culturelle de 76€ l'augmentation du cout des spectacles.

Le tarif des pop-corn actuellement à 1,50€ passe à 2€.

Ces montants sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés des communes ayant la compétence.

◦ *Spectacles jeune public*

- Tarif unique : 6,00 €
- Tarif unique : 2.50 €

◦ *Cinéma*

- Tarif adulte : 5,00 €
  - Tarif jeune jusqu'à 14 ans : 4,00 €
  - Pass culture jeune : 4,00 €
  - Supplément film 3D : 1,00 €
- Le supplément de 1 € pour la 3D comprend la mise à disposition de lunettes adaptées

- Tarif scolaire (Ecoles primaires et Collège) : 3.50 €
- Collège au cinéma : 2.50 €

◦ *Tarifs boissons*

- Sodas 50 cl ..... 2.00 €
- Jus de fruits 25 cl ..... 1.50 €
- Jus de fruits 50 cl ..... 2.00 €
- Eau 50 cl ..... 1.50 €
- Café ..... 1.00 €
- Vin ..... 3.00 €
- Crémant ..... 3.00 €
- Bouteille vin ..... 15.00 €
- Bouteille crémant ..... 15.00 €
- Bière ..... 3.00 €

◦ *Tarifs Confitseries*

- Popcorn 100 g : ..... 1.50 € en 2023/2024 passe à 2.00 € en 2024/2025
- Pringles 40 g ..... 1.50 € en 2023/2024 passe à 2.00 € en 2024/2025
- M & M'S 45 g ..... 1.00 €
- Skittles 55 g ..... 1.00 €
- Sucette ..... 0.50 €
- Bonbon Haribo 40g ..... 1.00 €
- Gâteaux ..... 1.50 €

### 2.2. Activités proposées par l'Animation jeunes

Deux tarifications A (communes ayant la compétence Anim'Jeunes) et B (autres communes)

- Tarifs A : de 0 à 20 € jusqu'à 55 € pour une sortie Europa Park
- Tarifs B : de 2 à 21 €, jusqu'à 60 € pour une sortie Europa Park

ANIMATION	HEURE	AGE	LIEU	Tarifs	
				A	B
Cuisine Top Chef	9h-12h	11 ans et +	Fortschwihl Salle des fêtes	10 €	12 €
Lasergame Wakalase	13h30-18h	9 - 16 ans	Cernay (RDV ERB)	20 €	22 €
Karakuliz karaoke,quizz,blind test... du fun assuré	13h30-18h	9 - 15 ans	Mulhouse (RDV ERB)	9 €	11 €
Initiation surf The wave Wakalase	13h30-17h30	9 - 16 ans	Cernay (RDV ERB)	15 €	17 €
Europa Park Rust Allemagne	8h45-18h30	9 ans et +	Départ Espace Ried Brun	55 €	60 €
Europa Park Sans billets	8h45-18h31	10 ans et +	Départ Espace Ried Brun	25 €	28 €
EVA - Esport Virtual Arena	13h30-17h30	12 - 16 ans & 1m45	Strasbourg (RDV ERB)	17 €	19 €
Kayak	13h30-16h30	9 ans et +	Horbourg-Wihr Apach (RDV sur place)	10 €	12 €

**Après délibération, le Comité directeur décide à l'unanimité**

- **de reconduire, par principe, les dispositions tarifaires existantes et tout particulièrement celles concernant le gymnase pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026.**
- **d'approuver la grille tarifaire des activités proposées par l'Animation Jeunesse.**

#### Point 4

### **PÉRISCOLAIRE - Adoption d'une nouvelle convention avec l'Association Jeunesse du Ried Brun pour la période du 1er septembre 2025 au 21 août 2026 et fixation du montant de la subvention**

Monsieur le Président expose que suite à la décision de déclarer infructueuse la procédure de marché et afin de pouvoir assurer la continuité de service, des pourparlers ont été engagés avec l'Association Jeunesse du Ried Brun pour envisager les modalités de poursuite de son activité.

La négociation a porté sur le contenu de la convention qui fixe le cadre de cette collaboration et sur le montant de la subvention qui serait nécessaire pour permettre à l'association de poursuivre son activité.

Le contenu de la convention n'évolue guère. Des précisions sont apportées sur certains points (notamment la mise à disposition de locaux), sur les modalités de versement de la subvention (sur 10 mois) et le délai de préavis concernant la notification à l'association d'une fin de collaboration (6 mois).

S'agissant de la subvention, l'Association considère que la bonne exécution du service nécessite une contribution du syndicat à hauteur de 425 000 € pour l'exercice 2025. Un argumentaire a été transmis à l'appui de cette demande et communiqué aux membres après réception. Pour rappel, par délibération du 11 février 2025, le Conseil syndical avait décidé d'attribuer une subvention annuelle de 350 000 € (soit 29 166 € /mois).

**Après délibération, le Comité directeur décide à l'unanimité**

- o **d'approuver le contenu de la convention conclue avec l'Association Jeunesse du Ried Brun et d'autoriser le Président du Syndicat à la signer ainsi que tout autre document contractuel y afférent ;**

- **de prendre acte du budget prévisionnel produit par l'Association et de lui attribuer une subvention annuelle de 425 000 € tout en précisant que :**
  - **pour l'année 2025, le montant sera de 374 992 € (29 166 € \* 8 + 35 416 \* 4), la revalorisation ne prenant effet qu'à compter de septembre 2025 ;**
  - **que le montant de 425 000 € ne pourra être majoré sur la période couvrant les trois prochaines années scolaires (2025/2026, 2026/2027 et 2027/2028).**

*Délégué-es des communes ayant participé au vote :*

*Bischwihr, Durrenentzen, Fortschwihr, Muntzenheim, Porte du Ried, Urschenheim et Wickerswihr*

#### Point 5.1

### **DIVERS - Gymnase – Retour sur la réunion du 26 juin avec les associations utilisatrices**

Monsieur Michel CAUMETTE, Vice-Président, rend compte de la réunion du 26 juin avec les représentants des associations utilisatrices des équipements sportif attenant au collège de Fortschwihr (grande salle et petite salle du gymnase, terrain de foot). Il en est ressorti que le planning proposé pour chacune des salles (voir PJ) n'appelle pas d'observations particulières. Même si les clubs bénéficiant déjà de créneaux restent prioritaires, deux demandes supplémentaires pourraient être satisfaites (Basket Andolsheim et le CERAC).

Il rend compte également des différentes observations formulées s'agissant de l'entretien et des règles de bon fonctionnement des équipements.

Monsieur le Président indique que conformément à la nouvelle réglementation entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet, une signalétique sera apposée à proximité immédiate du gymnase et du stade rappelant que ces espaces sont désormais sans tabac. Il est suggéré qu'une telle signalétique puisse également être posée à l'entrée de l'Espace Ried Brun.

#### Point 5.2

### **DIVERS - INFORMATIONS COLMAR AGGLOMÉRATION - Point d'information sur l'étude en cours relative à la possibilité de création d'une société publique locale (SPL) compétente, à l'échelle de l'agglomération de Colmar, en matière de développement touristique et de gestion de salle de spectacles**

Le Président expose que le conseil communautaire réuni le 12 juin dernier, puis le conseil municipal de Colmar le 16 courant, ont validé le principe de création d'un société publique locale à vocation de gestion des flux touristiques de promotion des patrimoines et des manifestation culturelles et de loisirs.

Son but premier, précise le président de Colmar Agglomération, est « de garder le contrôle du parc-expo » en disposant d'une alternative à la procédure de délégation de service publique (DSP) et ainsi, échapper aux appels d'offres qui peuvent parfois réserver de mauvaises surprises.

La DSP actuelle, attribuée à Colmar Expo, court jusqu'à fin 2027, ce qui laisse le temps de poursuivre tous les travaux préparatoires et concertations nécessaires.

En l'état des réflexions en cours seuls le parc-expo et l'office de tourisme de Colmar sont directement concernés, avec comme objectif d'améliorer l'accueil de certains publics comme les congressistes.

Pour autant, d'autres structures pourraient également intégrer cette SPL, à l'instar de l'Espace Ried Brun de Muntzenheim qui a été nommé cité lors des échanges en séance à l'occasion de l'examen du point en conseil communautaire.

Monsieur le Président précise qu'à ce stade, le dossier n'appelle pas de décision particulière de la part du Syndicat. Il sera sollicité dans le cadre de l'étude qui sera engagée et produira un certain nombre d'éléments juridiques et économiques permettant d'étudier les incidences d'une telle option.

Sur la base de ces conclusions, le comité directeur pourrait être amené à se prononcer sur l'opportunité et les modalités d'une participation à cette SPL sachant qu'à ce jour aucune position de principe émanant du Syndicat n'a été prise et exprimée sur le sujet.

### Point 5.3

## **DIVERS – Autres points**

Suite à une interpellation concernant l'organisation du transport scolaire, Monsieur le Président rappelle que cette compétence relève de la compétence de Colmar agglomération et qu'il convient donc de se rapprocher de ses services pour solliciter des évolutions au service proposé.

La question de la reconduction du Tribute Rock'M Ried Festival en 2026 est posée. Monsieur le Président indique qu'une réunion de bilan devrait se tenir le 4 juillet prochain avec l'organisateur afin d'envisager la possibilité d'une nouvelle édition 2026 de cette manifestation.

Les réservations pour les prochains spectacles des Scouts en 2026 continuent de se faire à rythme soutenu. Il est rappelé qu'il sera fait appel à des élus et bénévoles pour tenir le bar lors de ces soirées et assurer avec les agents du syndicat la logistique générale.

Plus aucune demande de prise de parole n'étant formulée le Président lève la séance à 19h15 après avoir réitéré, au nom du Conseil syndical, ses remerciements à Madame Anne Catherine GASZTYCH pour la qualité de son travail dans l'exercice de ses fonctions de directrice générale des services par intérim.